

DÉLIBÉRATION N° C.B 08.10 DU 9 DÉCEMBRE 2008

RELATIVE A L'AVIS DU COMITÉ DE BASSIN SUR L'ADDITIF
AUX PROJETS DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES
POUR LA CONSULTATION DES ASSEMBLÉES

Le Comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu l'article L212-2 du code de l'environnement confiant l'élaboration du SDAGE au Comité de bassin
- Vu la section 3 du décret 2005-475 du 16 mai 2005 indiquant la procédure d'élaboration et de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

DELIBERE

Article 1

Le Comité de bassin donne un avis favorable pour que l'additif présenté en séance accompagne les projets de SDAGE et de programme de mesures pour la consultation des assemblées de 2009.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Guy PRADIN

Le Président
du Comité de bassin



André SANTINI